



Département de la LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de Bonnoeuve

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME DOSSIER D'APPROBATION

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	30.09.2014	02.05.2016	25.04.2017

RENNES (siège social)

Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101

35651 LE RHEU Cedex

Tél : 02 99 14 55 70

Fax : 02 99 14 55 67

rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 02 40 94 92 40

Fax : 02 40 63 03 93

nantes@ouestam.fr

DECHETS

Pièce 7.2.5

Code affaire : 14-0120

Resp. étude : GK



RAPPORT ANNUEL

2014

Qualité et prix du service public d'élimination des déchets ménagers



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE.....	3
1.1. Territoire et compétences	3
1.2. Les nouveautés 2014	5
1.3. Organisation du service.....	5
1.3.1. Les élus	5
1.3.2. Le service	6
2. PREVENTION ET SENSIBILISATION.....	7
2.1. Programme local de prévention des déchets.....	7
2.1.1. Contexte.....	7
2.1.2. Etapes de la mise en place du programme local de prévention 2010-2014	7
2.1.3. Plan d'action	8
2.2. Intervention auprès des scolaires	9
2.3. Autres actions de sensibilisation	10
3. INDICATEURS TECHNIQUES	14
3.1. Collecte.....	14
3.1.1. Collecte des Ordures Ménagères	14
3.1.2. Collecte des Emballages Ménagers Recyclables	15
3.1.3. Collecte du verre et des papiers	16
3.1.4. Collecte en déchèteries.....	17
3.1.5. Autres services de collecte	19
3.2. Traitement	21
3.2.1. Traitement des déchets collectés – hors déchèteries.....	21
3.2.2. ISDND la Coutume	22
3.2.3. Traitement des déchets issus des déchèteries	24
3.3. Synthèse.....	25
4. INDICATEURS FINANCIERS.....	28
4.1. Modalités d'exploitation du service.....	28
4.2. Compte Administratif 2014	29
4.3. Facturation de la REOM.....	31
5. PERSPECTIVES.....	33
6. GLOSSAIRE	34
7. ANNEXES	35

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Territoire et compétences

La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.



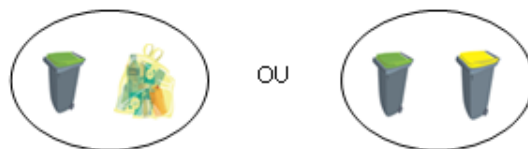
La gestion des déchets sur le Pays d'Ancenis a été profondément modernisée au cours des 6 dernières années : le financement du service est passé de la Taxe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et les collectes des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers recyclables (EMR) s'effectuent désormais en porte à porte ou en conteneurs enterrés. Ces modifications se sont traduites par une forte diminution des déchets résiduels et doivent être accompagnées de nouvelles mesures.

Axes stratégiques pour les prochaines années :

- ✓ une démarche d'optimisation du service public et de maîtrise des coûts,
- ✓ le développement de la politique de sensibilisation et de prévention,
- ✓ le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets,
- ✓ la modernisation des déchèteries,
- ✓ la mise en œuvre de la recyclerie à Saint-Mars-la-Jaille.

4 modes de collecte sur le territoire :

COLLECTE EN PORTE A PORTE



- ⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers recyclables (EMR)
- ⇒ 91% des foyers concernés
- ⇒ Puce électronique sur les bacs pour identifier l'utilisateur
- ⇒ Sacs jaunes disponibles en mairies (bac jaune réservé aux gros producteurs)
- ⇒ Collecte simultanée des bacs et sacs jaunes toutes les 2 semaines en benne bi-compartmentée (possibilité d'une collecte hebdomadaire des OM pour les zones agglomérées)

COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES



- ⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers recyclables (EMR)
- ⇒ Pour les habitats collectifs et les secteurs avec contraintes de collecte et de stockage de bacs
- ⇒ Carte d'accès attribuée à chaque foyer concerné pour activer l'ouverture de la trappe
- ⇒ Sacs cabas disponibles à la COMPA pour les EMR
- ⇒ Pour les OM, trappe pour des sacs de 30L pour les particuliers ou 100L pour les professionnels

COLLECTE EN COLONNES AERIENNES

Papiers : catalogues, prospectus, enveloppes, feuilles de papier
178 colonnes



Verre : bouteilles, pots et bocaux en verre sans les bouchons ni les couvercles
188 conteneurs



COLLECTE EN DECHETERIE



- ⇒ Pour les autres déchets selon les horaires des 5 déchèteries sur le territoire
- ⇒ Pour tous les habitants et les professionnels du pays d'Ançenis

1.2. Les nouveautés 2014

- ✓ Reprise de la facturation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en régie.
- ✓ Démarrage en janvier 2014 du nouveau marché de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire (titulaire : VEOLIA Propreté).
- ✓ Démarrage en fin d'année 2014 de la campagne des bacs débordants.
- ✓ Renforcement des suivis qualité.
- ✓ Démarrage en juillet 2014 du nouveau marché pour l'exploitation des déchèteries et de la recyclerie (titulaire : BRANGEON ENVIRONNEMENT).
- ✓ Mise en place de la benne meubles sur la déchèterie la Coutume à Mésanger en octobre 2014. Signature d'une convention avec Eco-mobilier.
- ✓ Renouvellement de la certification ISO 14001 pour l'ISDND.
- ✓ Travaux à l'ISDND liés à la fermeture de l'alvéole G9 et la construction d'une digue entre G9 et G10. Début de l'exploitation de l'alvéole G10 (dernière alvéole avant fermeture).
- ✓ Achat de 15 fontaines à eau pour les salles de sports du pays d'Ancenis. Ces équipements ont été proposés aux communes pour promouvoir l'eau du robinet, permettant aux usagers la réduction de l'utilisation des bouteilles en plastiques.

1.3. Organisation du service

1.3.1. Les élus

Mars 2014 : renouvellement des conseillers communautaires. Un nouveau président est élu : Jean-Michel TOBIE.

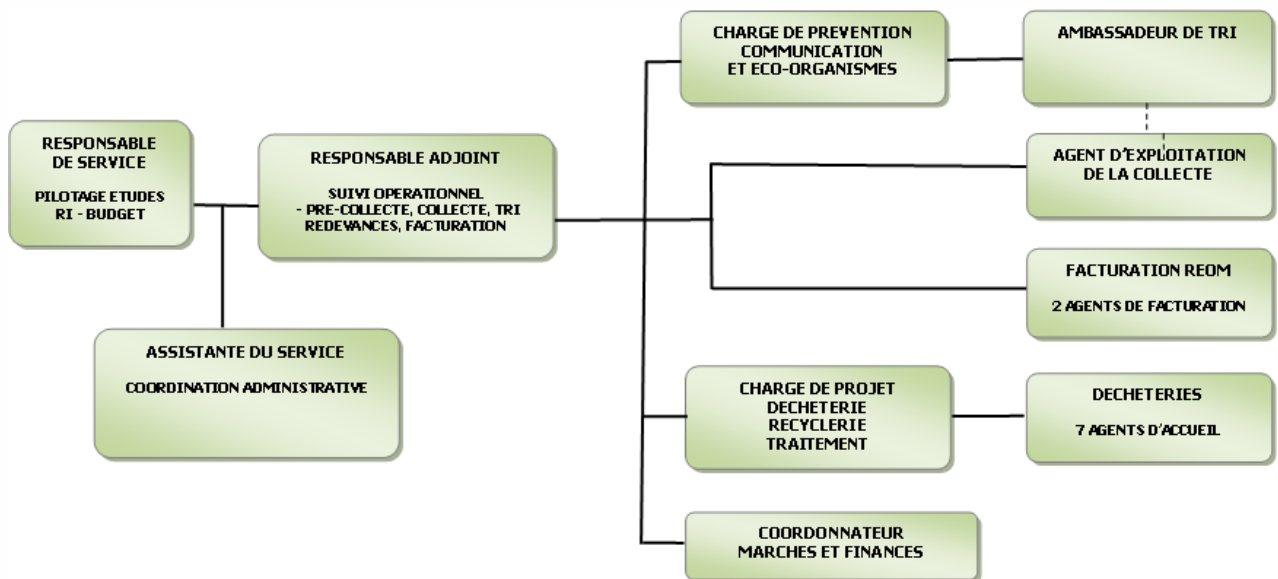
La commission environnement est formée de 18 membres. Jean-Pierre BELLEIL est le Vice-président délégué en charge de cette commission qui étudie les dossiers des 3 services composant le pôle environnement : milieux aquatiques et énergies, assainissement et gestion des déchets.

Philip SQUELARD est le Vice-président subdélégué en charge du service Gestion des déchets.

1.3.2. Le service

La composition du service a évolué en 2014.

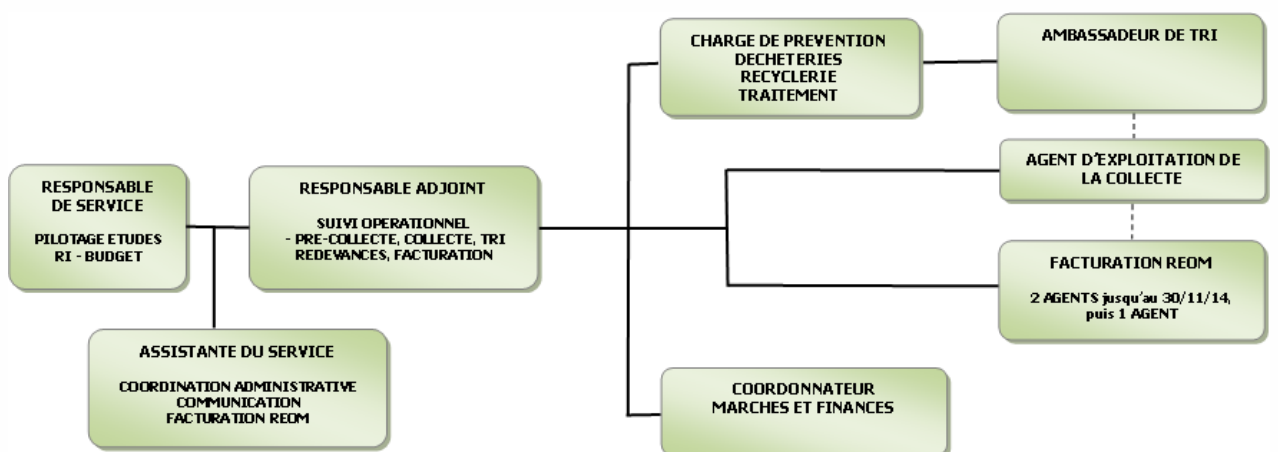
Du 1^{er} janvier au 30 juin, le service compte 17 agents selon l'organigramme suivant :



A compter du 1^{er} juillet 2014, les agents d'accueil en déchèterie sont repris par la société BRANGEON, le poste de chargé de projets déchèterie, recyclerie et traitement est fusionné avec le poste de chargé de prévention.

Par ailleurs, le renfort du pôle facturation arrive à son terme fin novembre. La facturation ayant trouvé son rythme avec 1 agent à temps complet.

L'effectif du service compte donc 9 agents du 1^{er} juillet 2014 au 30 novembre 2014, puis 8 agents au mois de décembre 2014 selon l'organigramme suivant :



2. PREVENTION ET SENSIBILISATION

2.1. Programme local de prévention des déchets

2.1.1. Contexte

La résolution 247 du Grenelle de l'Environnement vise à généraliser les plans locaux de prévention qui doivent contribuer à atteindre les objectifs annoncés de réduction de 7% d'ici 2013 de la production d'ordures ménagères et de 15% d'ici 2012 des quantités de déchets à stocker ou à incinérer. Afin de répondre à ces objectifs, un accord cadre de partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a été signé par la COMPA fin 2009 pour une durée de cinq ans.

2.1.2. Etapes de la mise en place du programme local de prévention 2010-2014

- Etablissement d'un diagnostic faisant office d'état des lieux des caractéristiques du territoire.
- Suite à ce bilan, des objectifs ont été fixés dans l'optique de diminuer la production d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA = ordures ménagères résiduelles + matériaux recyclables collectés).

Production d'Ordures Ménagères Assimilées (ordures ménagères, emballages, verre et papiers) :

2008 : 313 kg/hab./an

2014 : 226 kg/hab./an



- Le programme local de prévention est piloté par :
 - un technicien en charge de la coordination opérationnelle,
 - un élu référent du dossier, qui assure le portage politique, facilite la réalisation des actions et préside le comité de pilotage,
 - un comité de pilotage ayant un rôle consultatif.
- Le plan d'actions a été déterminé avec au moins une action parmi les thématiques suivantes :
 - actions emblématiques nationales (compostage, stop pub),
 - sensibilisation des publics à la prévention des déchets,
 - actions éco-exemplaires de la collectivité,
 - actions d'évitement de la production de déchets (réparation, réemploi),
 - actions de prévention qualitative.

2.1.3. Plan d'action

Le plan d'action pour la période 2010-2014 se définit comme tel :

N°	ACTIONS	Planning prévisionnel				
		2010	2011	2012	2013	2014
1	Promotion du compostage domestique (animation, distribution composteurs)					
2	Sensibilisation des établissements scolaires à la prévention des déchets : animation compostage dans les écoles					
3	Evènement Fest'trions ensemble					
4	Sensibilisation des élus					
5	Eco exemplarité au sein de la COMPA					
6	Promotion du réemploi et de la réparation (Recyclerie,...)					
7	Sensibilisation à une alimentation mieux adaptée et moins gaspillante					
8	Sensibilisation à une consommation avec moins d'emballages					
9	Mise en place de la tarification incitative					
10	Prévention des Déchets Dangereux des Ménages, promotion d'alternatives aux produits dangereux					
11	Eco exemplarité dans les autres établissements publics (mairies ...) et manifestations publiques					
12	Promotion du dispositif Stop pub					
13	Promotion de l'eau du robinet					
14	Maîtrise de la quantité de déchets produits en restauration scolaire					

- Promotion du compostage domestique

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les usagers peuvent se procurer un composteur ou lombricomposteur grâce à la participation à l'achat proposée par la COMPA. Ce système permet aux nouveaux arrivants sur le territoire de se doter d'un composteur ou lombricomposteur avec participation de la COMPA à hauteur de 20€. Le remboursement de cette participation se fait par le biais de la facture de la REOM.

En 2014, 56 foyers ont pu se doter d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Outre la participation à l'achat de composteurs, la campagne de promotion du compostage s'est par ailleurs traduite par des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires. Les écoles qui mènent un projet pédagogique autour du compostage et/ou ont un jardin pédagogique peuvent faire une demande de composteur auprès de la COMPA et être sensibilisées. Ainsi, en 2014, 1 classe a bénéficié d'une animation sur le compostage.

- Maîtrise de la quantité de déchets produits dans la restauration scolaire

La COMPA a passé une convention avec l'université de Nantes à travers le laboratoire de recherche ESO-Nantes afin de mener une étude intitulée : *étude exploratoire des perceptions et représentations de la restauration scolaire auprès des enfants de la COMPA.*

Cette étude concerne 14 restaurants scolaires faisant partis du groupement de commande et possédant donc le même menu pour les élèves.

L'étude s'est déroulée en trois étapes :

1. Recherche bibliographique septembre 2012,
2. Réalisation de tests octobre 2012 à juin 2013,
3. Restitution de l'étude par l'université fin 2013,

Bilan de l'étude (annexe 1) transmis aux restaurants scolaires, élus et parents d'élèves au 1^{er} trimestre 2014.

- Promotion du dispositif Stop pub

Un autocollant Stop Pub avec le logo de la collectivité a été créé en 2013 et mis à disposition des usagers dans les 29 mairies du Pays d'Ancenis ainsi qu'à l'accueil de la COMPA.

En 2014, **1 094 autocollants supplémentaires** ont été apposés sur les boîtes aux lettres, soit un total de 2 203 stop pub sur tout le territoire.



- Promotion de l'eau du robinet

La COMPA a proposé à l'ensemble des communes équipées de salles de sports, l'installation d'une fontaine à eau permettant aux usagers la réduction de l'utilisation des bouteilles en plastique. 15 fontaines ont ainsi été distribuées dans le cadre de ce dispositif.

2.2. Intervention auprès des scolaires

Les objectifs des animations auprès du public scolaire sont la sensibilisation et l'assimilation pratique du système de collecte et du tri sélectif ainsi que de la prévention des déchets. Les enfants doivent arriver à faire le lien entre le geste du tri et le recyclage des déchets. Ils doivent comprendre l'intérêt du recyclage mais aussi être encouragés à une consommation ayant moins d'impact sur l'environnement.

Tout au long de l'animation, les enfants participent activement par le biais de jeux et de mises en situation. Autant que possible, la réflexion des élèves est sollicitée afin qu'ils trouvent individuellement les solutions aux problématiques présentées.

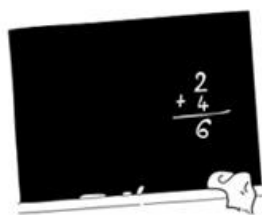
Avant chaque intervention, un kit de travail est proposé à l'enseignant sur le thème des déchets, certains exercices permettent de travailler sur ce thème en rapport avec une matière scolaire. Les écoles, pour compléter l'intervention, ont la possibilité d'emprunter des outils pédagogiques à la COMPA pour une durée de trois semaines en moyenne (CD-ROM, DVD, kit pour fabriquer des feuilles de papier recyclé, ...).

En 2014, diverses animations ont eu lieu, à savoir :



5 écoles

=



20 Classes

=



715 élèves

De plus, le service a participé au Rallye Citoyen le 2 octobre 2014 organisé par la Brigade de prévention de la Délinquance Juvénile. Il a animé des ateliers en lien avec les gestes du tri et la prévention des déchets. L'ensemble des élèves de 6^{ème} des deux collèges d'Ancenis, soit 211 enfants, ont participé à cette journée.

Enfin, dans le cadre des Temps d'accueil périscolaire (TAP), 10 dates ont été programmées sur la commune de Couffé pour des animations sur les temps du midi. Les ateliers proposés étaient différents des animations sur le temps scolaire : atelier fabrication d'un porte-monnaie, des ordures et des gestes, le béret des déchets, le rudomino...



Exemple de porte-monnaie réalisé à partir de brique alimentaire

2.3. Autres actions de sensibilisation

- Eco R'aide

Depuis 2010, dans le cadre de sa participation à l'Eco R'aide en collaboration avec le pôle Animations et Solidarités, le service Gestion des déchets a en charge la réalisation et l'animation des épreuves éco-citoyennes qui s'adressent à des jeunes de 13 à 17 ans. La 5^{ème} édition a été portée par le canton de Riaillé, et le campement s'est déployé du 8 au 10 juillet au niveau de la salle des sports de Joué/Erdre.

Les adolescents ont pu participer à des activités alliant à la fois le sport et l'écocitoyenneté :

Mardi 8 juillet : Parcours canoë-réponse à une énigme (Qu'est-ce que la règle des 3 R ?),

Mercredi 9 juillet : Course d'orientation et réponse à des questions environnementales,

Jeudi 10 juillet : « Olympiade écologique » constituée 3 activités éco-citoyenne et un atelier découverte (la grimpe d'arbre).

Les 3 activités étaient les suivantes :

- *Réalisation :*
 - o *D'un pique-nique sans déchet avec un parcours d'habilité,*
 - o *D'un tri basket et la main dans le sac*
- *Course en sac et téléphone arabe*



- La Tournée des Déééglingués



Le service Gestion des déchets a participé pour la 2^{ème} fois à la Tournée des Déééglingués du 14 au 21 juin 2014. En s'inscrivant dans l'évènement mis en place par les 4 éco-organismes DEEE agréés par les pouvoirs publics (Ecologic, Eco-systèmes, ERP France et Recylum), l'objectif est d'informer la population et d'inciter les gestes d'apport volontaire sur les points de collecte : déchèterie de La Coutume, TroCantons et magasins partenaires. Des animations ont été mises en place sur un vide grenier, à l'espace multimédia du pays d'Ancenis, à la déchèterie de la Coutume et à TroCantons. Au programme : stand d'informations, quizz et jeux.



- Suivi qualité

Afin de pérenniser le geste du tri, et améliorer la qualité des sacs jaunes collectés, un suivi qualité des EMR est mis en place. Il s'opère de 3 manières :

- Les agents de collecte refusent les sacs non conformes et appliquent un autocollant « erreur de tri ».



- Les caractérisations mensuelles réalisées au centre de tri permettent de lisser la répartition des matériaux et déterminer le taux de refus de tri.

Au regard des caractérisations effectuées en 2014, le taux moyen de refus de tri est de 22,85 % (sacs de tri et vrac issus des conteneurs enterrés) contre 24,62 % en 2013, soit environ 2% de diminution.

Concernant le refus de tri des sacs jaunes collectés en porte à porte, compte tenu que les consignes de tri des plastiques ne sont pas homogénéisées sur toute la France, une tolérance est appliquée lors de la collecte afin de ne pas décourager les usagers dans leur geste du tri, un pourcentage d'erreur sur la matière plastique est donc toléré, ce qui atténue le taux de refus. Toutefois, ce taux est de 21,64 % en 2014 contre 19 % en 2013 soit une augmentation de 2,64%.

Concernant le taux de refus de tri des emballages issus du vrac collecté dans les conteneurs enterrés, il est noté une diminution de 8,6 % par rapport à 2013 (30,10 % en 2014 contre 38,70 % en 2013).

Malgré cette dernière diminution, le fort taux des refus de tri des EMR issus des conteneurs enterrés explique le taux élevé pour l'ensemble de collecte (porte à porte et apport volontaire).

- L'ambassadrice du tri-prévention sillonne le territoire de la COMPA afin de sensibiliser les usagers. Lors de cette action, 1 035 abécédaires (mémo tri détaillé sous forme de tableau) ont été distribués.

- Porte à porte

Un suivi de l'utilisation des conteneurs enterrés a été réalisé afin de mieux comprendre le geste du tri, ce qui permet aussi d'aller rencontrer les usagers susceptibles de ne pas utiliser le service correctement, 86 personnes étaient concernées par cette action qui s'est déroulée en octobre 2014.

- Stand de sensibilisation lors de manifestations :

Le service Gestion des déchets est aussi allé à la rencontre d'usagers lors d'événementiels : l'objectif étant d'aller au plus près de l'utilisateur pour diffuser les bons gestes en ce qui concerne les déchets.

- Fête de la Maison Familiale et Rurale de Riaillé le 24 mai 2014
- 20 ans de TroCantons à Pannecé le 11 octobre 2014



3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Collecte

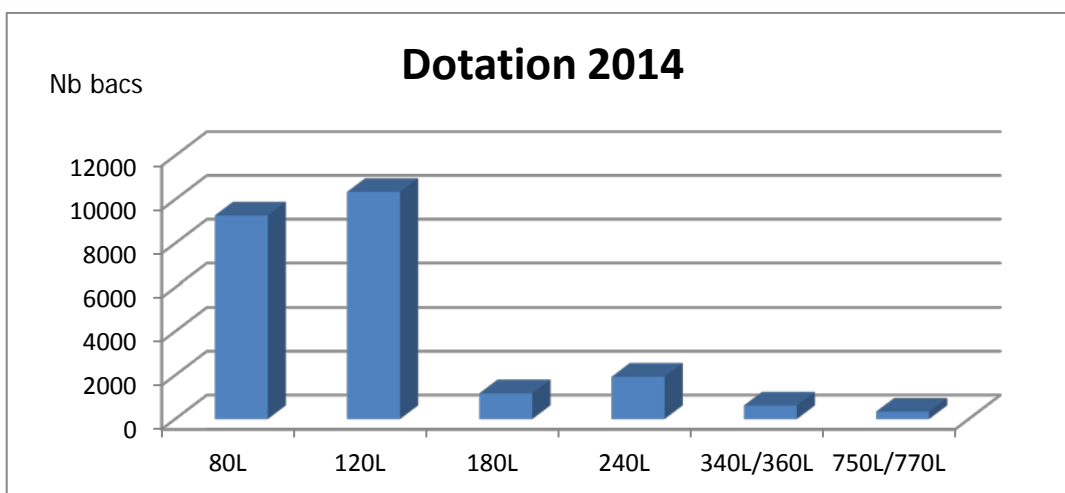
3.1.1. Collecte des Ordures Ménagères

- La pré-collecte :

Au 31 décembre 2014, 23 645 bacs constituent le parc utilisé par les usagers.

95 % des bacs sont attribués à des particuliers et 5 % à des professionnels.

La répartition des bacs est la suivante :



83% des bacs distribués sont les bacs ayant les capacités les plus petites (80L et 120L).

Les 45 conteneurs enterrés sont situés sur les communes d'Ancenis, Le Cellier, Montrelais, Oudon et Varades. Ces conteneurs ont été vidés 1 à 2 fois par semaine en 2014.

Sur le territoire de la COMPA, 221 interventions ont été réalisées sur les conteneurs enterrés pour des blocages de trappes en raison de la présence de sacs trop volumineux sur un nombre d'ouvertures totales de 231 122 pour les OMR.

Une veille propreté est en place sur Ancenis les lundis et vendredis afin de vérifier l'état du conteneur et les dysfonctionnements éventuels et ainsi nettoyer les dépôts qui peuvent exister.

En 2014, 3 campagnes de lavages intérieur et extérieur ont été réalisées.

- La Collecte :

85% de la collecte des OM s'effectue en porte à porte toutes les 2 semaines.

Le taux de présentation des bacs à la collecte est de 48,6%, soit près de 600 000 levées facturées par an.



Le nombre de levées a augmenté de 4,5% entre 2013 et 2014 lié aux changements de bacs pour un volume inférieur choisi par l'usager et de fréquence de collecte (de toutes les semaines à toutes les deux semaines).

8 389,77 tonnes d'OM ont été collectées, soit 138,02 kg/hab/an.

	Tonnages collectés
OM en Porte A Porte	7 707,88 T
OM en Apport Vollaotaire	681,89 T

3.1.2. Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

➤ La pré-collecte :

La collecte des EMR s'effectue en porte à porte toutes les 2 semaines sur l'ensemble du territoire de la COMPA en même temps que le bac d'OM. Les rouleaux de 30 sacs jaunes de 50 litres sont disponibles en mairie. En 2014, deux campagnes de distribution de sacs jaunes en mairie ont été réalisées, soit 36 210 rouleaux ainsi mis à disposition.

Plusieurs suivis de collecte ont permis de mesurer le poids moyen d'un sac jaune : 1,2 kg ; et ainsi de connaître le nombre de sacs jaunes réellement présentés à la collecte pour 2014 :



La dotation de bacs jaunes d'une contenance de 360 L est destinée aux gros producteurs.

Au 31 décembre 2014, 326 bacs jaunes sont attribués à des usagers (111 bacs de 340 L, 215 bacs de 360 L).

95% des bacs jaunes sont attribués à des professionnels et 5% à des particuliers.

Pour les foyers concernés par l'apport volontaire, les 45 conteneurs enterrés pour les emballages sont situés aux mêmes endroits que ceux pour les OM. Le nombre d'ouvertures totales est de 110 415. Ils sont vidés a minima tous les 15 jours.

➤ La Collecte :

1 182,72 tonnes d'EMR ont été collectées, soit 19,46 kg/hab/an.

	Tonnages collectés
EMR en Porte A Porte	1 059,06 T
EMR en Apport Vollaotaire	123,66 T

3.1.3. Collecte du verre et des papiers

En vue d'optimiser la collecte en apport volontaire sur le territoire du Pays d'Ancenis, le service Gestion des déchets a réalisé un diagnostic des colonnes aériennes des flux de verre et papiers.

Ce diagnostic a été réalisé dans notre service durant 14 semaines au printemps 2014 par une élève Ingénieur 2^{ème} année de l'Ecole des Métiers de l'Environnement à Bruz (35).

Il répond à une demande d'ECO EMBALLAGES qui a fourni toute la méthodologie, de l'état des lieux au suivi en passant par le diagnostic et le plan d'actions concernant les colonnes à verre.

Le service a souhaité coupler cette démarche aux colonnes à papiers afin de mener une démarche globale et s'est aussi appuyé sur les conseils de l'éco-organisme ECO FOLIO.

Ainsi, la COMPA obtient des densités et performances honorables par rapport aux moyennes régionales et départementales. Cependant, afin de répondre à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, le choix a été fait d'optimiser la collecte des colonnes d'apport volontaire de verre et des papiers pour augmenter les tonnages de ces flux.

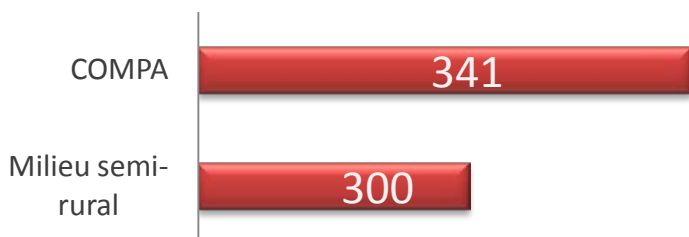
- 188 colonnes aériennes Verre sur le territoire en 2014, 264 vidages réalisés, soit **2 568,38 tonnes de verre** collectées

Nombre d'habitants par CA verre



- 178 colonnes aériennes Papiers sur le territoire en 2014, 207 vidages réalisés, soit **1 631,88 tonnes de papiers** collectées

Nombre d'habitants par CA papiers



Par ailleurs, le prestataire s'est doté en fin d'année d'un camion de collecte muni d'une pesée embarquée, ce qui permettra une analyse plus précise des tonnages par commune.

Une nouvelle signalétique a été posée en fin d'année, ce qui a permis d'utiliser 157 heures de production consacrées à l'insertion.

3.1.4. Collecte en déchèteries

Cinq déchèteries sont implantées sur le territoire de la COMPA et réparties sur chaque canton.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans un règlement intérieur commun aux cinq sites, affiché sur chacun d'eux et consultable sur le site internet de la COMPA, rubrique déchèteries.

L'accès est réservé aux personnes résidant sur les communes du Pays d'Ancenis. Sont considérés comme particuliers : les associations, les administrations, les établissements scolaires et les maisons de retraite.

L'accès est limité aux véhicules d'un PTAC de moins de 3,5 tonnes et de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres. Les remorques agricoles sont strictement interdites sur les déchèteries. Seules les bennes portées sont acceptées.

Les professionnels (artisans, commerçants et exploitants agricoles) qui veulent accéder aux différentes déchèteries doivent détenir une carte d'accès soumise à facturation. Cette dernière doit être présentée à chaque passage afin d'établir la facturation annuelle correspondante. La demande d'obtention de la carte d'accès s'effectue auprès du service gestion des déchets de la COMPA au prix de 3,05€.

583 professionnels possèdent cette carte d'accès.

Les dépôts sont autorisés dans la limite de 2 m³/jour et 4 m³/semaine. En cas d'apports importants exceptionnels, les professionnels doivent au préalable se renseigner sur les capacités d'accueil auprès de l'agent d'accueil de déchèterie.

Les dépôts sont facturés sur la base de 12,37 €/m³ pour les matériaux et 2,51 €/kg pour les Déchets Dangereux. L'accès en déchèterie pour les professionnels est interdit le samedi, jour de forte affluence.

Les déchèteries fonctionnent selon deux modes de collecte : une collecte permanente (X) et une collecte ponctuelle. Il est interdit d'y déposer des sacs d'ordures ménagères ou des sacs jaunes.

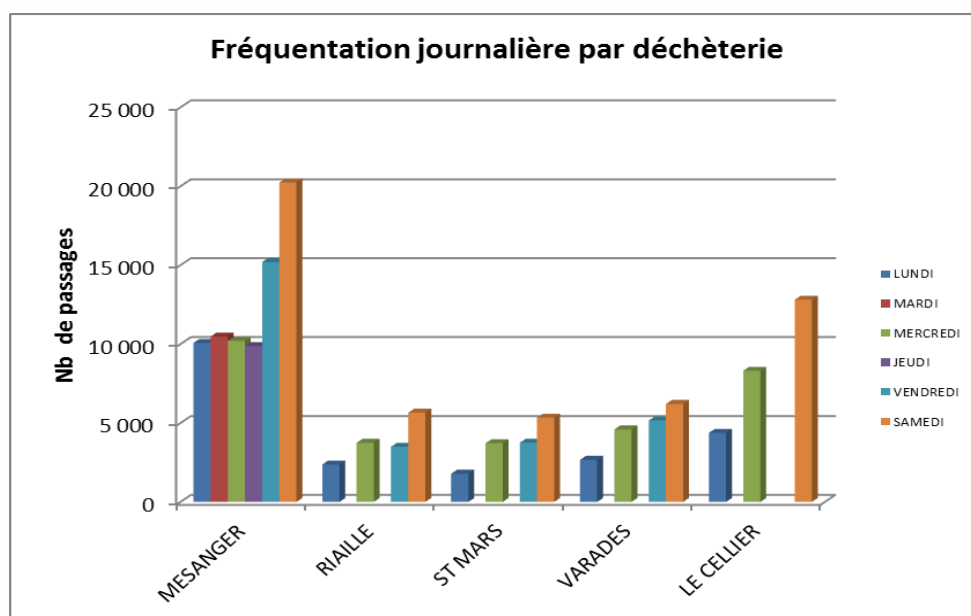
Catégories de déchets acceptés sur les déchèteries

	Mésanger	Le Cellier	Varades	Riaillé	St Mars la Jaille	Remarques
Amiante	X	X	X	X	X	
Batterie	X	X	X	X	X	
Bois	X	X	X	X	X	
Cartons	X	X	X	X	X	
DEEE	X					
DMS	Collecte ponctuelle	Collecte ponctuelle	Collecte ponctuelle	X	X	
Ferraille	X	Petite ferraille	Petite ferraille	Petite ferraille	Petite ferraille	
Gravats	X	X	X	X	X	
Huile friture				X	X	
Huile vidange	X	X	X	X	X	
Lampes	X	X	X	X	X	
Meubles	X					Depuis octobre 2014
Polystyrène	X	X	X	X	X	
Tout venant	X	X	X	X	X	

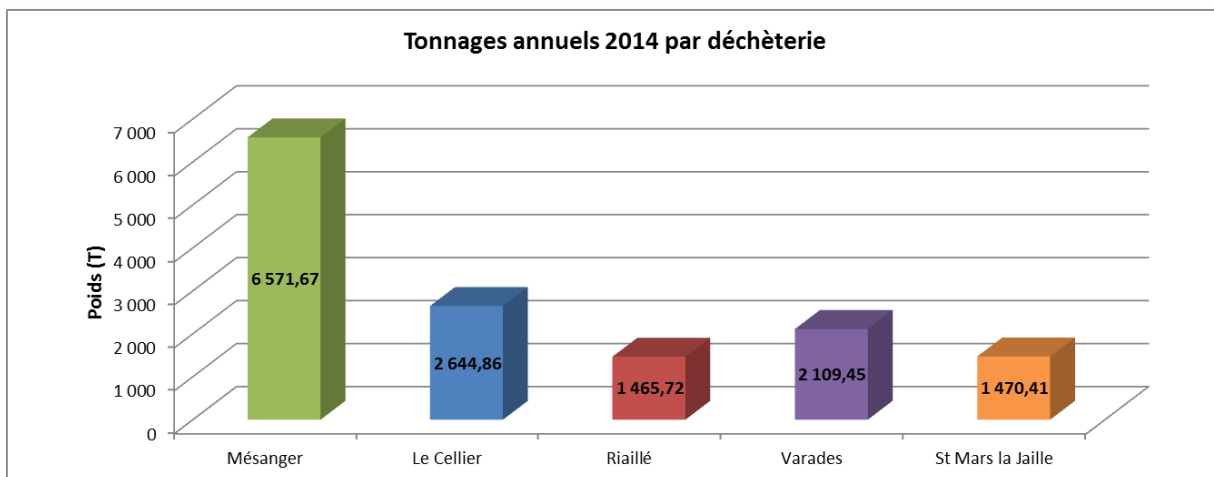
Chaque déchèterie est équipée de colonnes aériennes pour le verre et les papiers.

La fréquentation des déchèteries :

	2013	2014	Variation
Nombre de passages	145 999	150 023	+3,25%
Part de professionnels	1,41%	1,39%	- 0,7%



Les horaires d'ouvertures des déchèteries varient selon la saison été/hiver (annexe 2).



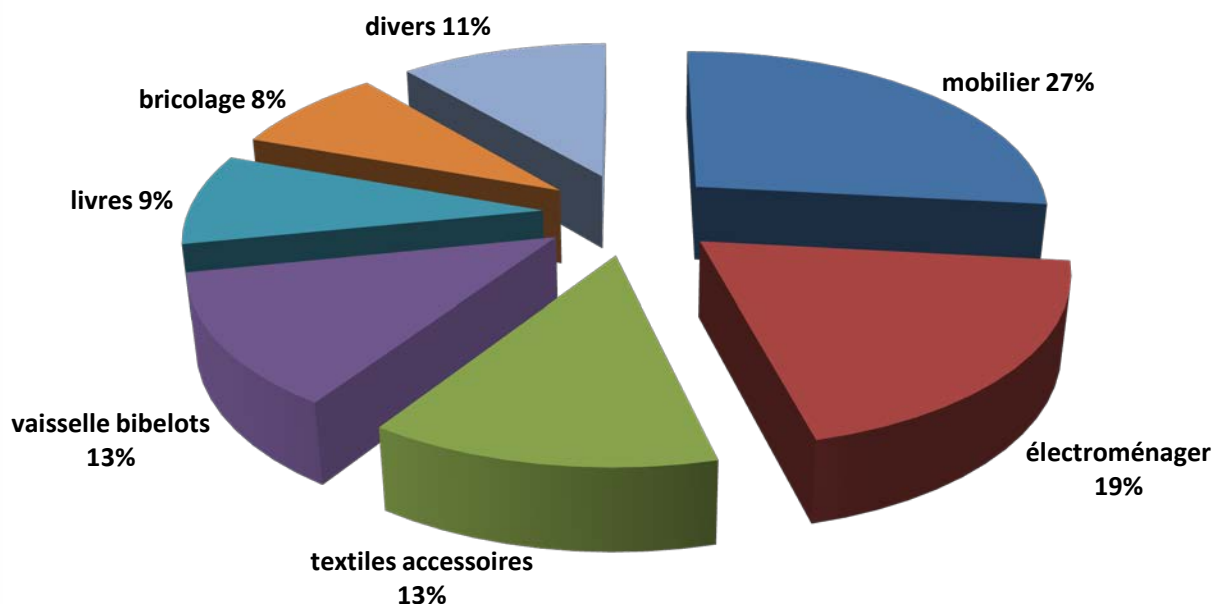
Au total, 14 261,11 tonnes ont été collectées, hors DMS.

3.1.5. Autres services de collecte

- Valorisation et réemploi des encombrants

L'association d'insertion TroCantons, basée à Pannecé, est chargée par la COMPA, via un marché public, d'assurer la gestion d'objets encombrants déposés par les particuliers sur leur site ou collectés chez l'utilisateur et d'en assurer la valorisation par réutilisation, réemploi ou démontage-tri.

Répartition des entrants par famille de produits



955 tonnes ont été ainsi collectées en 2014, contre 1 001 tonnes en 2013, soit une baisse de 5%.

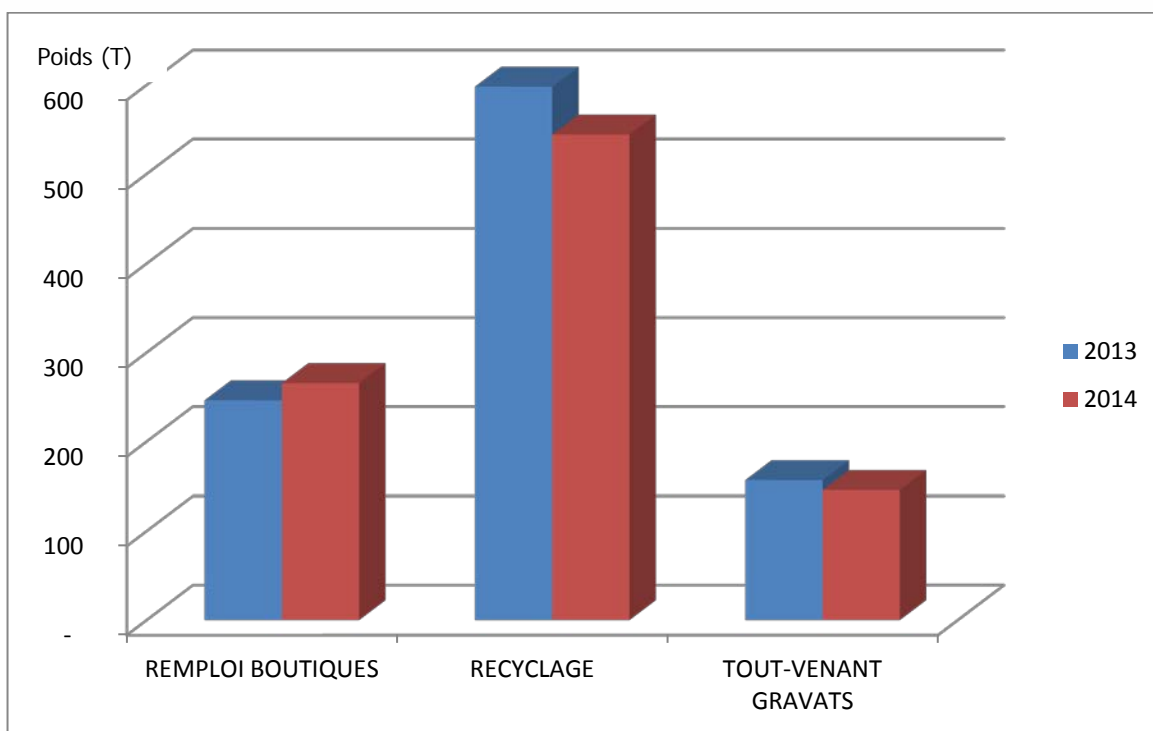
Cette baisse doit être interprétée au regard de plusieurs facteurs :

- La « qualité à la source » : depuis 2013, TroCantons veille à mieux orienter les usagers : réemploi et filières spécifiques pour la recyclerie, objets ou matériaux hors d'usages pour les déchèteries, d'où davantage de refus aux dépôts et arrivages,
- La « concurrence » sur le secteur du textile : le territoire COMPA, comme l'ensemble du territoire national est soumis à une rude concurrence entre opérateurs nationaux et internationaux qui rend parfois moins lisible le travail des structures de proximité, les textiles collectés sont en net recul (125t contre 162t en 2013),
- Le développement des permanences de collectes DEEE sur la Coutume pourrait expliquer la baisse de tonnages DEEE (185t en 2014 contre 216t en 2013).

Au-delà du léger recul des tonnages entrants, **l'activité de la recyclerie de TroCantons s'est un peu plus recentrée sur le territoire COMPA** ; en effet, la proportion des tonnages collectés sur le territoire est passée de 91,5% en 2013 à 94,4% en 2014.

Le site de TroCantons est également point de dépôt des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), dans le cadre d'une convention avec OCAD3E et Eco-systèmes. En 2014, 171,75 tonnes de DEEE ont ainsi été collectées.

Evolution des tonnages sortant par solution de traitement



- Collecte des recyclables des professionnels de l'agglomération ancennienne

Compte tenu de la portion importante des déchets recyclables présents dans les déchets des professionnels de l'agglomération d'Ancenis, une collecte spécifique des papiers et cartons est organisée. Ces prestations sont assurées via un marché public par la société d'insertion AGIREC, localisée à Saint Laurent des Autels (49), et sont refacturées aux professionnels concernés.

En 2014, 40 commerces ont bénéficié de cette collecte, ainsi que 14 établissements publics.








Ce service a permis de collecter 3,46 tonnes de papiers et 37,25 tonnes de cartons.

3.2. Traitement

3.2.1. Traitement des déchets collectés – hors déchèteries

Les emballages ménagers recyclables, une fois triés et conditionnés par nature de matériaux au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels, sont expédiés vers leurs filières de recyclages respectives, définies par les contrats signés avec Eco-Emballage.

Les papiers sont triés sur la plateforme SRMO à Carquefou et expédiés vers les papetiers définis dans le cadre du marché de collecte. Cette valorisation bénéficie des soutiens financiers de la part de l'éco organisme Eco-Folio.

Type de déchet	Repreneurs désignés	Tonnages livrés en 2014
Plastique 	Valorplast	245 tonnes
Verre 	Saint Gobain Emballage	2 545 tonnes
Papier 	La Chapelle d'Arblay	1 552 tonnes
Cartonnettes 	Revipac	812 tonnes
Briques alimentaires 	Revipac	101 tonnes
Acier 	Arcelor Mital	184 tonnes
Aluminium 	Regeal Affimet	16 tonnes

3.2.2. ISDND la Coutume

Les ordures ménagères collectées sur les 29 communes du Pays d'Ancenis sont dirigées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Mésanger au lieu-dit «La Coutume». Tous les déchets réceptionnés en 2014 sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral en vigueur.

En 2014, le tonnage total enfoui (incluant les gravats) est de 14 837 tonnes. Les gravats sont valorisés en recouvrement hebdomadaire. Ces gravats sont complétés par des apports de terre extérieurs.

Le dernier casier d'exploitation est divisé en 10 alvéoles. L'enfouissement en 2014 est situé essentiellement dans l'alvéole G9.

On observe une légère augmentation du tonnage total enfoui (+5,6%) par rapport à l'année 2013 :

- Ordures Ménagères (+2,29%),
- Tout-venants (+9,78%),
- Gravats (+11,24%).

Les lixiviats, c'est-à-dire les eaux entrées en contact avec les déchets, subissent un traitement par osmose inverse. La qualité du traitement est vérifiée par des analyses régulières et garantit le respect des seuils de rejet définis par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 25 mars 2003.

60% des lixiviats sont ainsi rejetés après traitement en milieu naturel entre le 1^{er} novembre et le 30 avril.

Le reste des lixiviats subit un traitement combinant un traitement biologique avec une absorption sur charbon actif en grains, puis le passage sur un silo spécifique pour le traitement de l'arsenic, avant épandage dans l'emprise du site entre le 1^{er} mai et le 31 octobre après vérification du respect des seuils réglementaires.

Le biogaz produit par la fermentation des déchets enfouis est collecté via un réseau aérien, puis acheminé vers une torchère pour y être brûlé. Ce biogaz comporte environ 27% seulement de méthane, ce qui est insuffisant compte tenu de la fin de vie du site pour envisager un autre mode de valorisation. En 2014, 1 228 124 m³ de biogaz ont donc ainsi été traités.

Le site dispose également d'une plateforme de compostage de déchets verts dont l'activité s'achève au 31 décembre 2014. Les déchets verts à partir du 1^{er} janvier 2015 ne seront plus compostés sur ce site.

Les apports sont en augmentation (+12,35%) par rapport à 2013. Ils sont fluctuants selon les années.

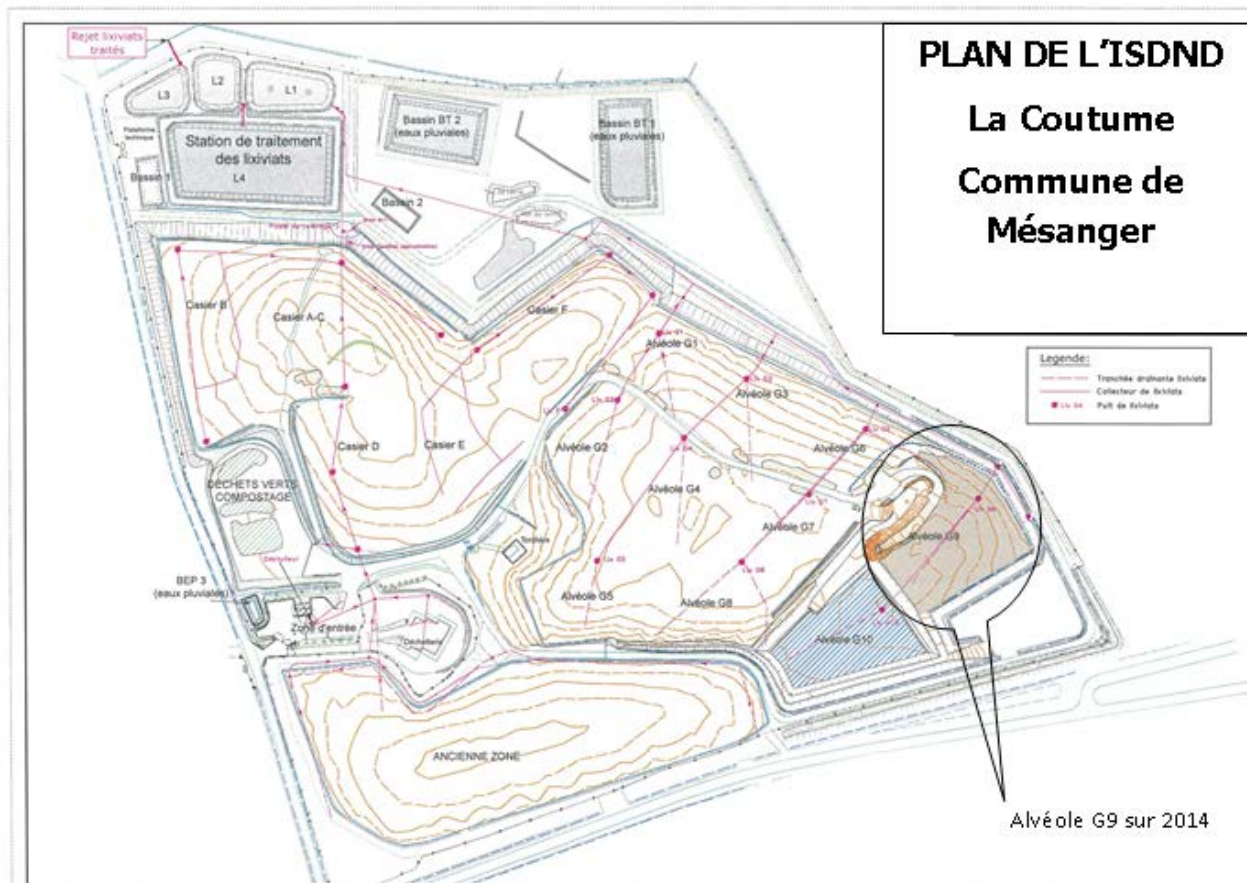
La production de compost de déchets verts, conforme à la norme NFU 44-051, s'élève à 4 055,27 tonnes, dont 1 216,56 tonnes de compost frais évacué suite à la fermeture de la plateforme début 2015.

La production de compost s'est arrêtée au 31 décembre 2014, conformément au marché d'exploitation. Ce tonnage est conforme aux prescriptions applicables à cette installation soumise à déclaration (rubrique 2780-1b, capacité de production inférieure à 30T/jr).

La production s'est écoulee de la façon suivante :

Particuliers	Autres	Total annuel	T/jr
640,33 T	3 414,94 T	4 055,27 T	11,11 T

➤ Plan du site



➤ Planning d'exploitation et de travaux

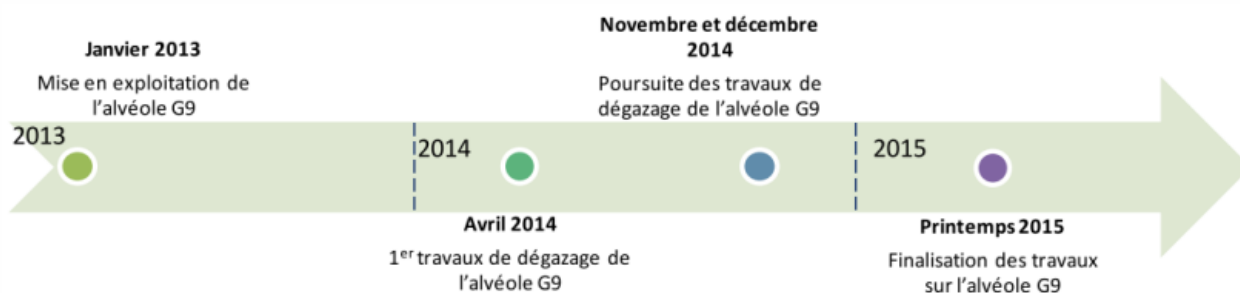


Figure 4 : Chronologie de l'exploitation et du dégazage de l'alvéole G9

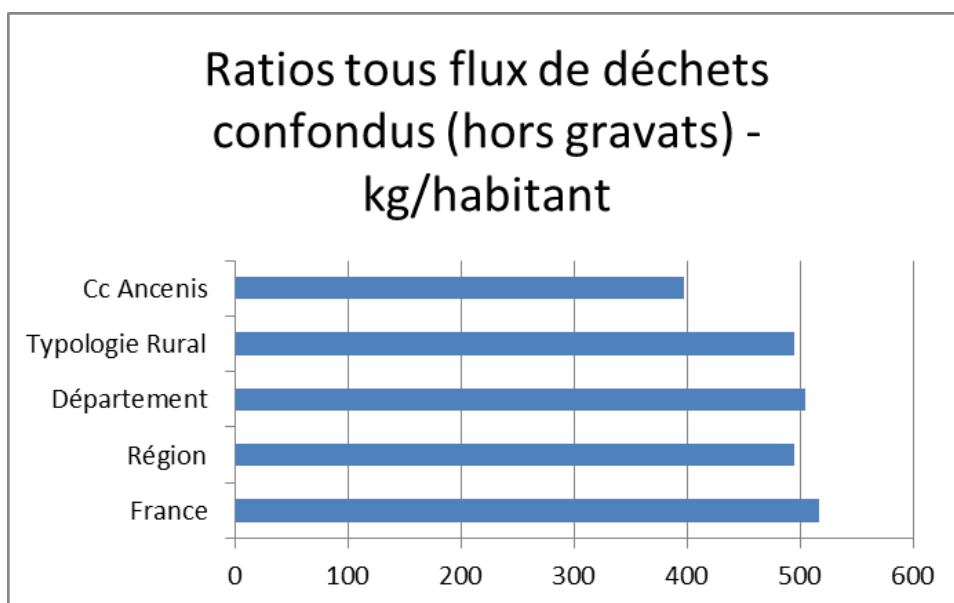
3.2.3. Traitement des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Lieu de traitement	Nature du traitement
Bois	Centre Tri Ouest à Châteaubriant (44)	Valorisation matière ou énergétique Tri, broyage puis expédition vers les chaufferies et fabricants de panneaux agglomérés
Cartons	Centre Tri Ouest à Châteaubriant (44)	Valorisation matière (papeterie)
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	Envie 44 (Nantes) et Veolia Tirade (St-Sylvain d'Anjou)	Dépollution et valorisation matière Obtention de matières premières secondaires
Déchets Dangereux Spécifiques	Plate-forme de regroupement de SOREDI à St Herblain (44)	Valorisation matière, énergétique ou régénération selon la nature des produits Après identification et tri, les produits sont transférés vers des unités de traitement habilitées qui assurent la valorisation ou la destruction de chacun des produits.
Déchets verts	Plate-forme de compostage sur le site de l'ISDND de la Coutume à Mésanger (44)	Valorisation organique (compostage) Le compost est mis à disposition des particuliers de la COMPA
Ferraille	Centre Tri Ouest à Châteaubriant (44)	Valorisation matière Les ferrailles sont triées par catégories et expédiées vers les filières de recyclage
Fibrociment	CDV Ecoterre du Cellier (44) (conditionnement en big-bags)	Stockage de classe 3 (inerte)
Gravats	ISDND de la Coutume à Mésanger (44)	Valorisation par remblai Les gravats servent en remblai pour la couverture hebdomadaire des déchets
	CDV Ecoterre Le Cellier (44)	Valorisation matière Remblai
Huiles de vidange	Société ASTRHUL à Liré (49)	Valorisation énergétique ou régénération (cimenterie)
Piles et accumulateurs	COREPILE	Valorisation matière ou énergétique des différents constituants Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie
Polystyrène	Centre Tri Ouest à Châteaubriant (44)	Valorisation matière (plasturgie)
Tout-venant	ISDND de la Coutume à Mésanger (44)	Stockage de classe 2 (déchets non dangereux)

3.3. Synthèse

Evolution des tonnages collectés

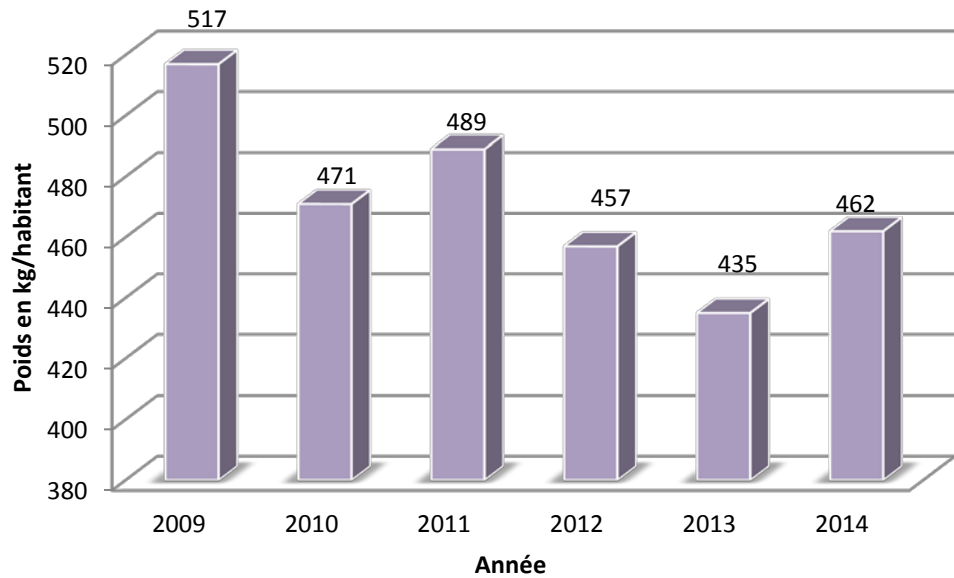
Déchets	2013	2014	variation 2013/2014
OM	8 191,84 T	8 389,77 T	2,42%
EMB	1 141,86 T	1 182,72 T	3,58%
Papier	1 729,45 T	1 631,88 T	-5,64%
Verre	2 534,51 T	2 568,38 T	1,34%
<i>Collecte PAP et APV</i>	<i>13 597,66 T</i>	<i>13 772,75 T</i>	<i>1,29%</i>
Végétaux	3 744,25 T	4 267,68 T	13,98%
TT venant	3 331,57 T	3 681,08 T	10,49%
Gravats	3 356,86 T	3 903,98 T	16,30%
Ferraille	246,80 T	284,39 T	15,23%
Autres déchets	31,77 T	33,06 T	4,06%
Fibrociment	215,72 T	311,16 T	44,24%
Carton	434,09 T	458,52 T	5,63%
Bois	987,30 T	1 112,27 T	12,66%
DMS	49,21 T	45,35 T	-7,84%
DEEE	117,92 T	212,92 T	80,56%
<i>Collecte Déchèteries</i>	<i>12 515,49 T</i>	<i>14 310,41 T</i>	<i>14,34%</i>
TOTAL (T)	26 113,15 T	28 083,16 T	7,54%
Ratio total Kg/hab/an	435	462	6,21%



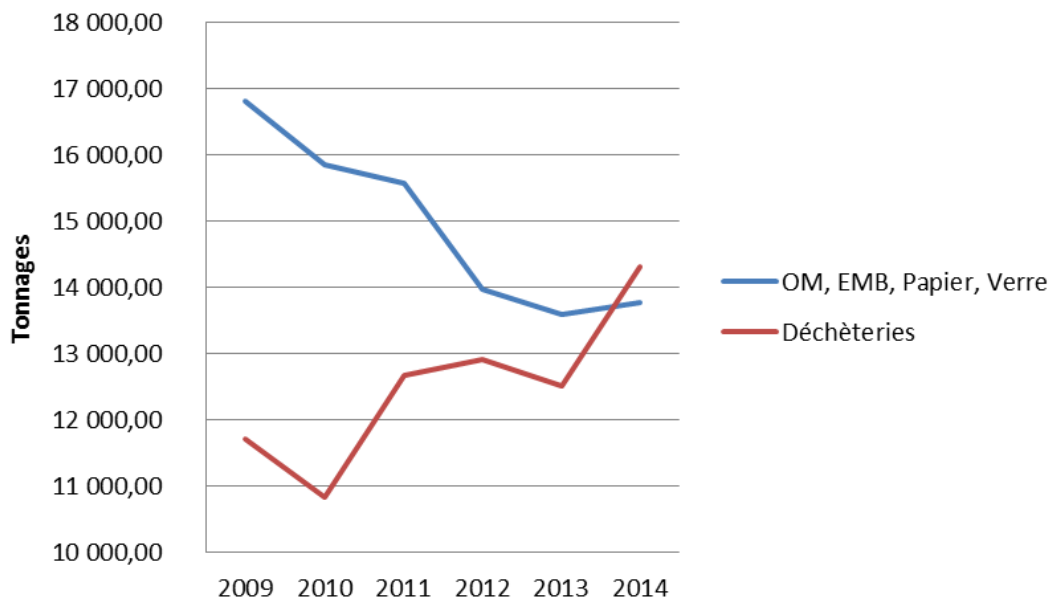
Source ADEME : selon données COMPTACOÛT 2014.

Compte tenu du poids important des gravats et de leurs coûts de traitement bas en comparaison des autres flux, l'intégration des tonnages des gravats en déchèteries conduirait à diminuer artificiellement les coûts par tonne. Ils ne sont donc pas compris dans les comparatifs établis par l'ADEME au niveau national.

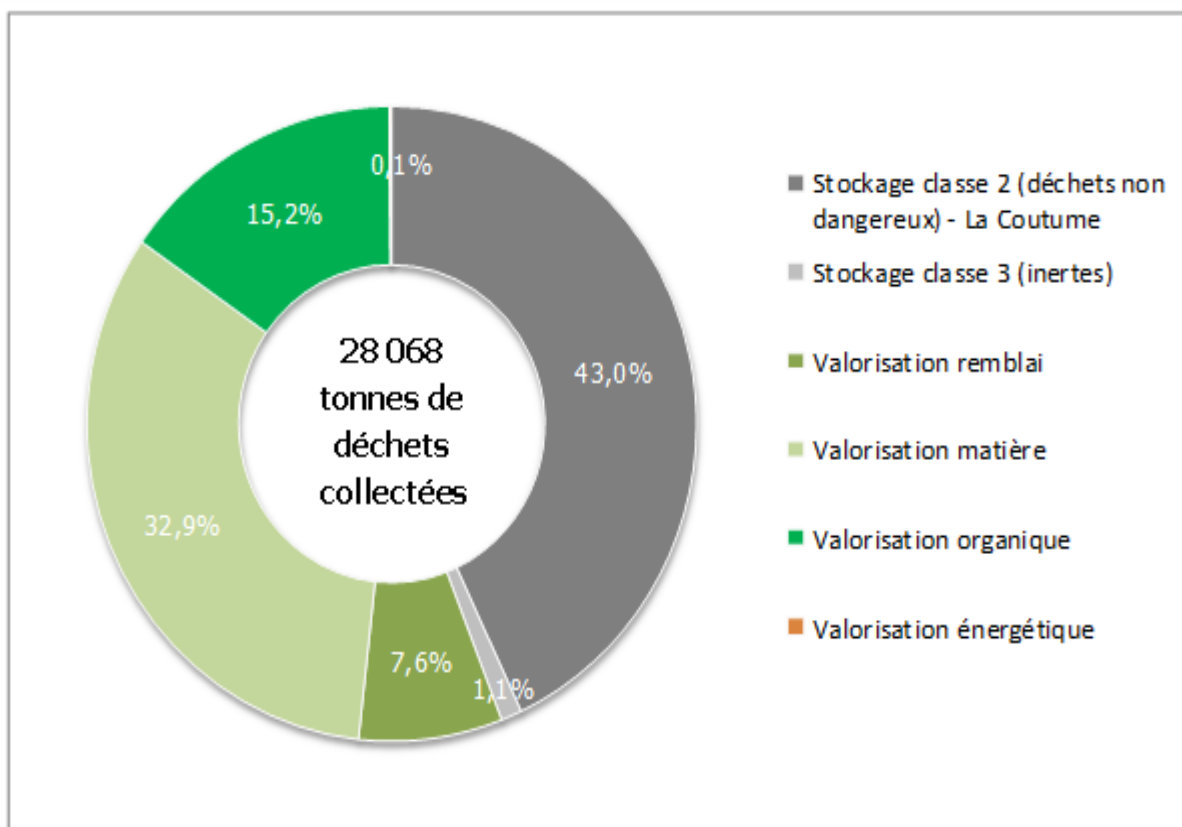
Evolution des tonnages de déchets ménagers en kg/hab



Evolution des tonnages de 2009 à 2014



Répartition des modes de traitement et valorisation



Soit environ 56% de valorisation en 2014, contre 55% en 2013.

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Modalités d'exploitation du service

Pour assurer les missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la COMPA assure une partie des prestations en régie et fait appel à des prestataires désignés par marchés publics.

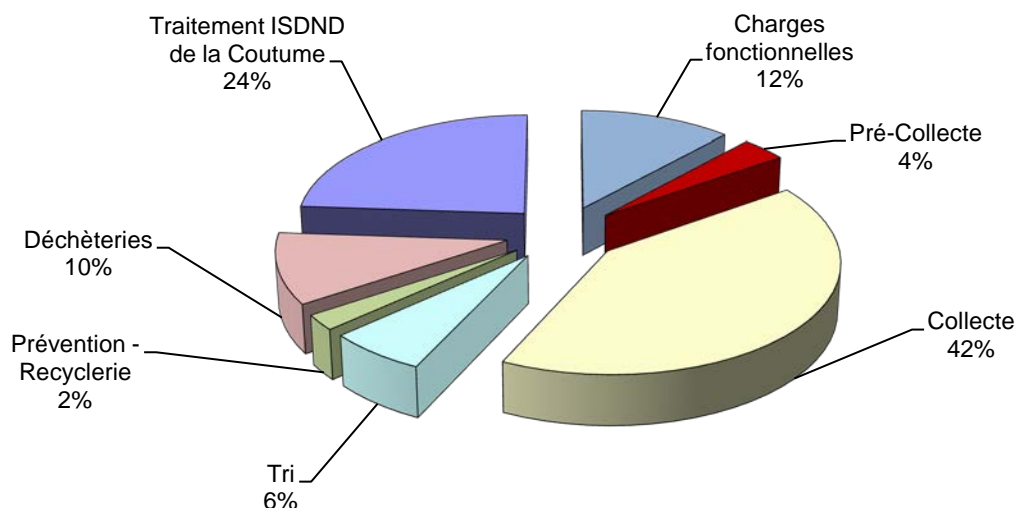
	Prestations	Modalités d'exécution	Durée
Facturation REOM	Gestion de la facturation	En régie	01/01/2014 – 31/12/2014
	Logiciel de gestion et de facturation	Marché Public Titulaire : TRADIM	27/09/2013—26/09/2017
	Edition, mise sous pli et envoi des factures	Marché Public Titulaire : ACTI MEDIAS	24/02/2014—23/08/2016
Collecte	Collecte des déchets ménagers en PAP et APV	Marché Public Titulaire : VEOLIA	01/01/2014 – 31/12/2018
	Collecte et valorisation de déchets réutilisables et recyclables dans le cadre de l'exploitation d'une activité de recyclerie	Marché Public Titulaire : TROCANTONS	31/01/2013 – 30/06/2018
	Collecte des recyclables des professionnels sur l'agglomération ancienne	Marché Public Titulaire : AGIREC	31/05/2011 – 30/05/2014 01/06/2014 – 31/05/2017
Exploitation déchèterie	Exploitation haut de quai	En régie Marché Public Titulaire : BRANGEON	01/01/2014 - 30/06/2014 01/06/2014 – 30/06/2018
	Enlèvement des déchets issus des déchèteries	Marché Public Titulaire : BARBAZANGES TRI OUEST	01/01/2010 - 31/12/2014
	Enlèvement et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	Marché Public Titulaire : VEOLIA	01/01/2010 - 31/12/2014
Exploitation ISDND	Exploitation site ISDND	Marché Public Titulaire : GEVAL	01/01/2009 - 31/12/2014
	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation de l'ISDND	Marché Public Titulaire : ANTEA	03/06/2012 – 31/12/2014
Tri des emballages ménagers	Tri des emballages ménagers recyclables	Marché Public Titulaire : SIRDOMDI	01/01/2010 - 31/12/2014

4.2. Compte Administratif 2014

➤ Dépenses du service

Les données ont été retraitées à partir du CA 2014 (hors opérations d'ordre et charges exceptionnelles). Le montant des dépenses d'exploitation inscrites au CA est : 6 447 179,09 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement : 5 919 344 €



On observe une augmentation des dépenses d'exploitation de 10,3%.

Les dépenses liées à la collecte ont augmenté de 25% :

- hausse des tarifs du nouveau marché qui a débuté en janvier 2014,
- tonnage de la collecte (+1,29%), mais aussi du nombre de levées (+4.5 %).

Les dépenses liées à l'exploitation des déchèteries ont augmenté de 31% :

- délégation de l'exploitation du haut de quai (prestation de gardiennage des hauts de quai avec mise à disposition des agents de déchèteries),
- tonnage réceptionné en déchèteries (+14,34%).

En contrepartie, les charges de personnel ont diminué de 9%, et il est à noter que les dépenses d'entretien des 5 sites sont incluses dans la prestation depuis le 1^{er} juillet 2014.

Les dépenses liées à l'exploitation du centre d'enfouissement ont augmenté de 25%.

- hiver pluvieux qui a généré un surcout pour le traitement des lixiviats,
- tonnage réceptionné sur l'ISDND (+5,6% pour les OM + tout-venant + gravats et +12,36% pour les déchets verts),
- augmentation de la TGAP (de 22€ la tonne en 2013 à 24€ à 2014).

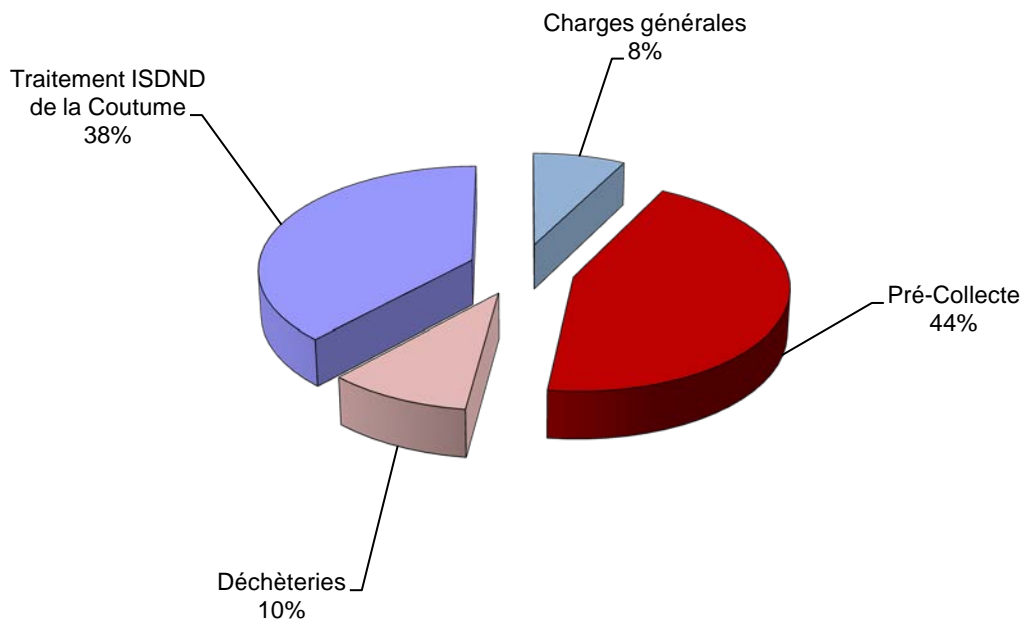
Du côté de l'investissement, il est en forte baisse (528 012 € en 2014 contre 965 247 € en 2013).

Le projet de quai de transfert a été abandonné. Une étude sur 9 sites potentiels a été réalisée, mais aucune hypothèse n'a été validée.

Par ailleurs, à Saint Mars la Jaille, le projet de construction de la déchèterie à côté de la recyclerie n'a pas pu aboutir pour des raisons d'ordre architectural et économique. Ce changement de programme a très fortement perturbé et ralenti l'avancement du projet de recyclerie.

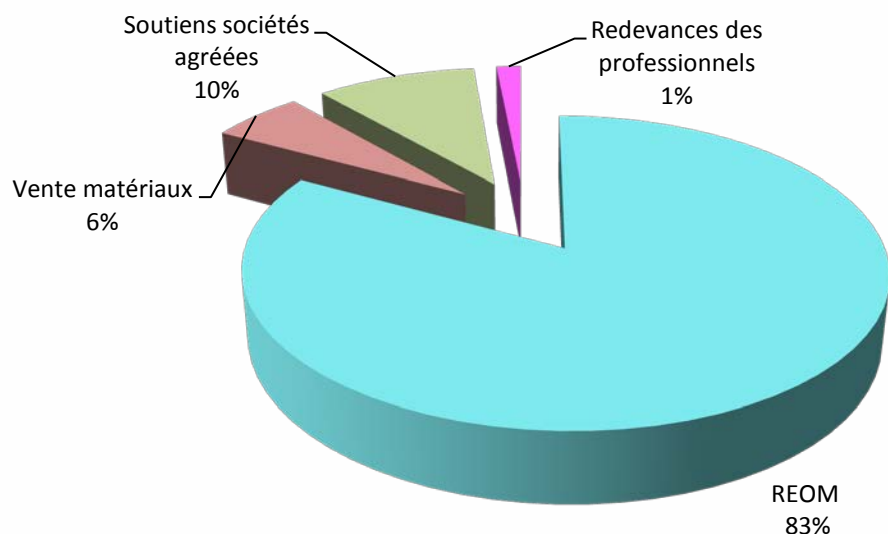
Les dépenses d'investissement de 2014 ont principalement concerné les travaux sur l'ISDND de la Coutume et les achats de matériel de pré-collecte (bacs, conteneurs aériens, conteneur enterrés).

Répartition des dépenses d'investissement : 528 012 €



➤ Modalités de financement du service

Les données ont été retraitées à partir du CA 2014 (hors opérations d'ordre et produits exceptionnelles). Le montant des recettes d'exploitation inscrites au CA est : 6 869 053,09€.



Le service est essentiellement financé par la REOM pour un montant de 5 394 725 €, en augmentation de 6% par rapport à 2013. En janvier 2014, les tarifs de la REOM ont augmenté de 6%.

4.3. Facturation de la REOM

En 2014, la facturation a été reprise en régie par la COMPA. Le service a vécu une année transitoire avec, en premier lieu, la prise en main d'un nouveau logiciel de facturation. La base de données a dû être mise à jour avant de lancer la première facture des usagers. Un rappel d'antériorité sur les années 2012/2013 a été effectué et la mise aux normes SEPA a été réalisée pour les usagers mensualisés et les prélevés à l'échéance.

Pour le **premier semestre 2014**, 21 863 factures et 4 203 échéanciers ont été éditées.

787 éditions ou rééditions et 365 annulations de facture pour les années 2012 et 2013 ont été réalisées avec l'ancien prestataire.

	usagers en prélevement à l'échéance	usagers paiement par TIP	usagers en paiement mensualisé
Particuliers	1 802	18 101	4 184
Professionnels en bacs	47	723	14
Professionnels en carte	8	172	1
Particuliers sans bac ni carte	1	122	3
Professionnels sans bac ni carte	0	47	0
Collectifs	0	22	1
Locataires Bailleurs		843	

Pour le **second semestre 2014**, 22 161 factures ont été éditées. En octobre 2014, 120 régularisations de factures ont été éditées pour les années 2012, 2013 et le 1^{er} semestre 2014.

	usagers en prélevement à l'échéance	usagers paiement par TIP
Particuliers	2 318	17 883
Professionnels en bacs	80	702
Professionnels en carte	17	160
Particuliers sans bac ni carte	2	100
Professionnels sans bac ni carte	1	36
Collectifs	2	17
Locataires Bailleurs		843

Actions engagées au cours de l'année 2014 afin de rendre exhaustive la base de données :

- Tous les mois, le service reçoit un fichier des nouveaux arrivants,
- A l'automne 2014, le fichier a été soumis à un test de connaissance des déménagés jusqu'à 5 ans (très peu de plus value),
- Rappel d'antériorité 2012/2013 : 41 usagers facturés.

La gestion des emménagements, déménagements, dotations de bac ou carte d'accès, réclamations est désormais réalisée par le service.

Cette évolution a généré une augmentation du volume d'activité.



	2013	2014
Nombre d'appels	9 920	12 068
Mails	458	836
Courriers	1 114	1 217

A compter de 2014, la méthode de comptage inclus l'ensemble des courriers et mails reçus au sein du service ; Il est constaté beaucoup moins d'enregistrements de réclamations mais beaucoup plus d'enregistrements de formulaires d'emménagement et de déménagement, de mise à jour de coordonnées bancaires, de réception de justificatifs pour mettre à jour la base de donnée.

L'augmentation du nombre d'appels s'explique par le fait que la COMPA a repris en direct tous les appels ; le numéro vert auparavant en place n'est plus réservé qu'aux dysfonctionnements des conteneurs enterrés.

Une étude relative à l'analyse de l'opportunité d'instaurer une Redevance Incitative a été lancée. Les résultats sont attendus en 2015.

5. PERSPECTIVES

Le projet de territoire du Pays d'Ancenis, rayonnant et équilibré, prévoit sous ses axes un volet environnemental avec notamment des actions de modernisation et d'harmonisation en termes de gestion de déchets tant sur les dispositifs de collecte que sur l'augmentation des performances de tri.

Ainsi, la COMPA souhaite s'engager dans l'extension des consignes de tri dans le cadre d'une réflexion globale visant à :

- optimiser le service public et sa maîtrise des coûts,
- développer la politique de sensibilisation et de prévention,
- déployer les nouvelles filières de valorisation des déchets au sein de son territoire.

Ces grands objectifs se traduisent par :

- la réflexion sur la mise en place d'une facturation incitative,
- l'aménagement d'une recyclerie sur le territoire,
- la modernisation des déchèteries selon un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans,
- une optimisation du dispositif d'apport volontaire pour le tri du verre et des papiers engagé depuis 2014,
- une optimisation du kilométrage parcouru par la benne de collecte en porte à porte,
- des actions en faveur du tri grâce à la pérennisation d'un second ambassadeur du tri.

Ainsi, la réduction des déchets à la source et l'amélioration du geste du tri sont au cœur du dispositif et l'extension des consignes de tri s'inscrit pleinement dans ce projet global d'amélioration du service de gestion des déchets.

6. GLOSSAIRE

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EMR : Emballage Ménagers Recyclable

Taux de refus de tri : part des volumes de déchets refusés dans les centres de tri

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

OM : Ordures Ménagères

PAP : Porte A Porte

APV : Apport Volontaire

CA : Colonnes Aériennes

CE : Colonnes Enterrées

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

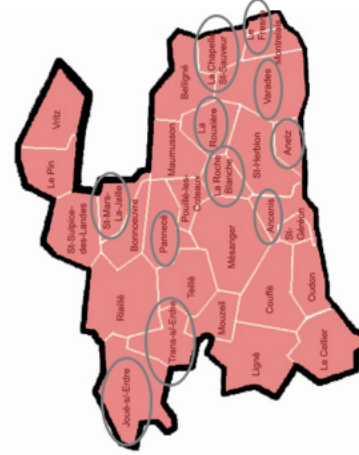
7. ANNEXES

- Annexe 1 : Bilan de l'étude maîtrise de la quantité de déchets produits dans la restauration scolaire

Bilan de l'étude «restant assiettes» en restauration scolaire

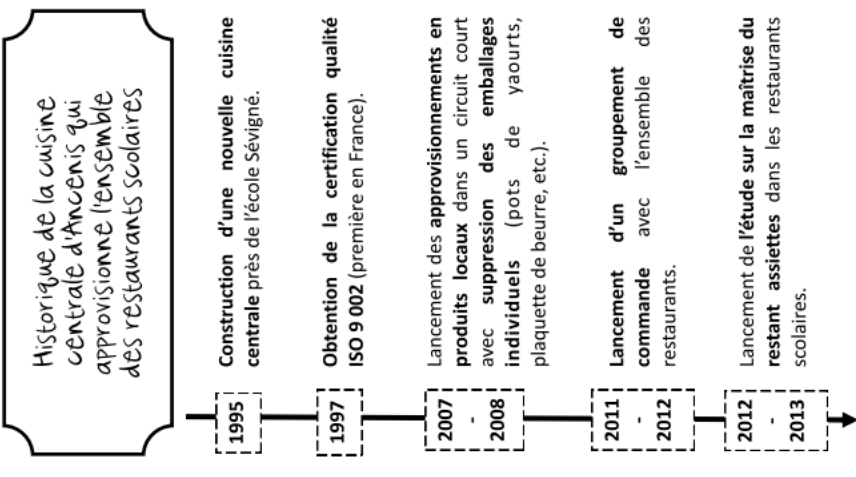
Pour que l'enfant continue de manger équilibré, avec comme objectif de diminuer le volume restant assiettes, les conclusions de l'étude font ressortir trois domaines d'intervention majeurs nécessitant l'adhésion des partenaires :

- 1^{er} domaine : la composition du menu,
- 2^{ème} domaine : l'environnement et l'organisation du restaurant scolaire,
- 3^{ème} domaine : la communication et les échanges avec les parents.



14 restaurants ont participé à l'étude menée par la COMPA, l'ADEME et l'Université Géographique de Nantes en 2012-2013.

P1



Pour tout renseignement :

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
Centre administratif « les Ursulines »
CS 50 201 - 44 156 Ancenis Cedex
Tel : 02 40 96 43 22
www.pays-ancenis.com

P6

3^{ème} domaine La communication et les échanges avec les parents

Une communication entre les parents et les élus est nécessaire et doit être développée d'un commun accord.



- Une information auprès des familles doit être délivrée sur l'existant :
- L'organisation du groupement de commande,
- La démarche qualité dans son ensemble,
- L'organisation du restaurant scolaire,
- La sensibilisation auprès du personnel.

La mise en place d'une relation structurelle entre les élus et les parents :

- Lettre circulaire adressée aux parents,
- Rencontre annuelle entre les partenaires,
- Développement d'échanges personnalisés avec les familles dont les enfants présentent quelques difficultés alimentaires.

P5



1^{er} domaine

La composition du menu

Le cadre réglementaire

Depuis 2001, plusieurs recommandations nutritionnelles ont été mises en place dans le cadre du **Plan National Nutrition Santé**. Il s'agit d'un enjeu de santé publique qui concerne l'équilibre alimentaire.

La structure du repas, les grammages, les fréquences des aliments sont très encadrés et sont appliqués par le prestataire.

Le décret du 30 septembre 2011, relatif à la qualité des repas servis en restauration scolaire impose, sur le plan national, le respect d'un équilibre nutritionnel.

La responsabilité éducative

La restauration scolaire est garante de l'équilibre nutritionnel des repas et a un rôle éducatif dans la découverte d'aliments que l'enfant ne connaît pas ou peu.

Les menus sont établis dans ce sens par le pôle alimentaire du prestataire puis validés par une diététicienne externe afin de garantir la présentation de produits saisonniers, issus de circuits courts (nombre d'intermédiaires limités), ainsi que l'apport d'ingrédients adaptés et variés.



Les principaux fournisseurs locaux sont :

- Volaille : GASTRONOME (Ancenis),
- Bœuf : SCAVO (Cholet) filiale de TERRENA,
- Porc et Salaison : DANILO SAVEURS ET TERROIRS (Vannes), filière bleu blanc cœur (cahier des charges exigeant une alimentation spécifique des animaux conduisant à une viande riche en oméga 3 et 6),
- Produits laitiers : GAEC de Mézerac (Guérande),
- Légumes : maraîchers nantais,
- Pommes et Poires : EARL DESHAIS (Trans sur Erdre),
- Pain : boulangerie de chaque commune.



L'étude a mis en avant des produits moins appréciés par les enfants mais **nécessaires à leur croissance**.

Pour continuer de leur faire découvrir ces aliments, un travail va être fait en les mélangeant à d'autres plus appréciés ou en modifiant certaines recettes (présentation, cuisson).

Par exemple, l'étude a montré que la betterave crue était moins bien consommée par les enfants que la betterave cuite.



2^{ème} domaine

L'environnement et l'organisation du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est un lieu de vie. Il est nécessaire de s'interroger sur son organisation spatiale et temporelle. Améliorer le confort, c'est permettre à l'enfant de mieux manger.

La commune propriétaire des locaux et responsable du personnel, doit apporter une attention particulière :

- Sur **l'environnement intérieur des locaux** (décoration, lumière, panneaux informatifs...),
- Sur **l'environnement extérieur des locaux** (propreté des abords, l'accès, le développement de jardins pédagogiques pour la découverte des produits),
- Sur **la professionnalisation du personnel encadrant** : sensibilisation, information, formation.
Le rôle éducatif des encadrants doit être affirmé afin de transmettre des messages aux enfants.



• Annexe 2 : horaires d'ouvertures des déchèteries

Horaires d'ouverture

HIVER
Du 1^{er} novembre
au 31 mars

ÉTÉ

Du 1^{er} avril
au 31 octobre

une **Solution**
chaque jour !



HIVER : lundi de 9h à 12h30,
mercredi et vendredi de 14h à 18h,
samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

ÉTÉ : lundi de 8h30 à 12h30,
mercredi de 14h à 18h30,
vendredi de 14h à 19h,
samedi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 18h30.

Riaillé



Déchèterie
l'Aufraime



HIVER : lundi de 9h à 12h30,
mercredi et vendredi de 14h à 18h,
samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

ÉTÉ : lundi de 8h30 à 12h30,
mercredi de 14h à 18h30,
vendredi de 14h à 19h,
samedi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 18h30.

St-Mars-la-Jaillé



Déchèterie
du Parc Industriel
de l'Erdré



Mésanger



Déchèterie
de La Coutume



HIVER : du lundi au jeudi de 14h à 18h,
vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
samedi de 9h à 18h.

ÉTÉ : du lundi au jeudi de 14h à 18h30,
vendredi de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 19h,
samedi de 8h30 à 18h30.

Le Cellier



Déchèterie
Le Bois Harmier



HIVER : lundi de 14h à 18h,
mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h,
samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

ÉTÉ : lundi de 14h à 18h30,
mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30,
samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.

Varades



Déchèterie
Les Quatres Routés



HIVER : lundi de 9h à 12h30,
mercredi de 14h à 18h, vendredi et samedi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

ÉTÉ : lundi de 8h30 à 12h30,
mercredi de 14h à 18h30,
vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h,
samedi de 8h30 à 12h30, et de 14h à 18h30.